

PRAGMATIQUE
ET LANGUE DES SIGNES

PIERRE GUITTENY

2002-2003

Pragmatique et langue des signes

La langue des signes, langue gestuelle de la communauté sourde, existe depuis que les sourds ont pu se rencontrer : des témoignages de l'antiquité en attestent¹. Cependant, le statut de langue lui a été longtemps dénié, toute l'aura de cette reconnaissance étant réservée aux langues vocales. Depuis une quinzaine d'années, la langue des signes est l'objet de recherches de plus en plus nombreuses en linguistique, depuis celles de Stokoe aux États-Unis jusqu'aux recherches actuelles de Christian Cuxac à Paris VIII, notamment.

Ces études récentes portent essentiellement sur deux domaines : le lexique (processus de création lexicale, 'phonologie' appliquée aux signes, comparaisons entre langues des signes...) et la grammaire (mise à jour de la syntaxe...). D'autres domaines de la linguistique ne sont pas encore appliqués à la langue des signes – alors que cela pourrait apporter un jour nouveau à des questions récurrentes la concernant.

Certaines de ces questions ont fait l'objet de débuts de réflexion, comme la question des noms propres – mais essentiellement du point de vue ethnologique ; d'autres questions reviennent dans de nombreux écrits, comme celle de l'iconicité. L'application des concepts de pragmatique à la langue des signes ne permettrait-elle pas à ces recherches de dépasser certaines impasses ?

1. Caractéristiques

1.1. La langue des signes est la langue de la 'communauté sourde', communauté des sourds de naissance qui, pour la plupart, ont fréquenté les écoles spécialisées, écoles où se transmet cette langue de génération en génération. Cette transmission a d'ailleurs longtemps été pratiquée en cachette, entre élèves, dans les dortoirs ou les cours de récréation, car la volonté politique d'unification autour du français et la

¹ Quelques introductions à ce monde : Harlan Lane, *Quand l'esprit entend*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1991 ; Christian Cuxac, *Le Langage des sourds*, Paris, Payot, 1983 ; Emmanuelle Laborit, *Le Cri de la mouette*, Paris, Robert Laffont, 1994 ; Jean Grémion, *La Planète des sourds*, Paris, S. Messinger, 1990 ; Alexis Karacostas, *Le Pouvoir des signes*, Paris, I.N.J.S.,

volonté médicale de ‘réhabilitation’ des handicapés avaient prononcé officiellement l’interdiction de la langue des signes dans toutes les écoles spécialisées d’Europe, au profit d’une rééducation orthophonique et prothétique. Cette interdiction a duré un siècle, depuis un fameux congrès tenu à Milan en 1880.

1.2. Il est difficile, en quelques mots, de caractériser la langue des signes. En effet, tout en partageant les critères de toute langue, et notamment la possibilité de tout type de discours, y compris du métalangage, sa modalité visuo-gestuelle entraîne un fonctionnement quelque peu particulier. Pour prendre quelques traits significatifs, la grammaire de cette langue s’appuie sur les trois dimensions de l’espace : le locuteur dispose devant lui d’un espace, un peu comme une scène de théâtre, sur lequel il dispose les divers éléments dont il va parler. D’autre part, il arrive fréquemment que le locuteur prenne le point de vue de l’énonciateur, ‘jouant’ son rôle – ce que Christian Cuxac nomme les ‘transferts personnels’².

1.3. Un point important influençant l’analyse pragmatique de la langue des signes est que celle-ci est, linguistiquement parlant, une langue orale, une langue sans écrit. Cela peut permettre de mieux comprendre un certain nombre de ses caractéristiques, comme sa prédilection pour le présent de l’énonciation. A l’inverse, certaines analyses linguistiques, notamment pragmatiques, spécifiques à l’écrit, ne pourront lui être appliquées.

1.4. Une autre caractéristique de la langue des signes est de recourir fréquemment à la métonymie, et plus particulièrement à la synecdoque. Ainsi, nombre de signes sont construits sur un détail de l’objet ou du personnage en question.

1.5. Diverses recherches portent sur les différences entre langues des signes. En effet, les signes ne sont pas identiques d’un pays à l’autre. Cependant, la plupart de ces recherches concluent que la grammaire des langues des signes est identique dans à peu près tous les pays, de même que la ‘phonétique’ de la langue des signes, ainsi que les processus de création lexicale. C’est pourquoi des sourds de tous les pays peuvent se rencontrer et rapidement discuter, sans grande difficulté. Par exemple, en juillet dernier, s’est tenu un congrès à Washington, rassemblant des sourds de plus de soixante pays (Deaf Way).

1989 ; Oliver Sacks, *Des yeux pour entendre, voyage au pays des sourds*, trad. C. Cler, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 1990.

² Christian Cuxac, *La langue des signes française, Les voies de l’iconicité*, Paris, Ophrys, « Faits de langue, 15-16 », 2000, p. 51.

2. La référence

2.1. L'absence d'articles en langue des signes – comme dans d'autres langues – implique que certaines modalités sont marquées de manière différente qu'en français. Ainsi, la distinction entre description définie et description indéfinie peut être signée par l'ajout d'un adverbe (un 'quelconque' – main à plat, doigts écartés, décrivant un petit cercle), ou l'ajout d'un 'pointeur' (index désignant tel personnage de la scène). La grammaire de la langue des signes utilisant les trois dimensions de l'espace, la localisation d'un signe peut permettre de lever cette ambiguïté : placer un personnage dans l'espace de signation, devant soi, permet de faire référence à cette place pour désigner ce personnage précis, sans nécessité d'ajouter un signe défini supplémentaire.

2.2. De même, anaphore et cataphore peuvent être marquées soit par l'emploi d'un pronom, soit par la désignation d'un lieu dans l'espace de signation – lieu servant de référence à la personne ou à l'objet que le locuteur lui attribue.

2.3. Les situations d'ambiguïté ou d'ambivalence référentielle peuvent se produire – volontairement ou par défaut d'explicitation.

2.4. Il n'existe pas encore d'étude pragmatique de la langue des signes concernant le système de la détermination du nom ou l'analyse des possessifs.

3. La modalité

3.1. La modalité déictique est bien sûr présente en langue des signes. Cependant, certains auteurs ne connaissant manifestement pas la langue des signes insinuent que la langue des signes est essentiellement – voire totalement – sujette à cette modalité, confondant cette langue avec les gestes effectivement déictiques que les locuteurs de langues vocales utilisent comme supports à leur production orale. En langue des signes, le cadre de l'énonciation étant défini en premier, les références qui ponctueront le discours porteront par défaut sur ce cadre, et non sur la situation de communication elle-même.

3.2. D'ailleurs, l'utilisation de l'expression en trois dimensions par la langue des signes facilite et rend plus fréquent le jeu des cadres de référence : le fait d'attribuer à chaque énonciateur une place précise dans l'espace de signation permet de signifier, par un simple mouvement du regard ou des épaules, quel énonciateur s'exprime, quel point de vue est adopté. La deixis spatiale est ainsi l'objet de

subtilités, de déterminations fines qu'un entendant apprenant la langue des signes a du mal à percevoir. La deixis temporelle est en général représentée sur un axe fictif du temps, soit déployé devant soi de gauche à droite, soit d'arrière en avant. Ainsi, beaucoup de signes dénotant le futur sont signés vers l'avant, et inversement pour ceux dénotant le passé. Il manque cependant des analyses plus fines sur la grammaire de la langue des signes.

3.3. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse pragmatique des manières propres à la langue des signes de poser le cadre de référence. En effet, en règle générale, l'énonciateur en cette langue commence par situer le cadre de l'énonciation comme le lieu et la date, puis le reste du discours est produit au présent. Les verbes au passé étant plus compliqués à réaliser, ils n'interviennent que ponctuellement, à titre de rappel du passé de l'action décrite. Ainsi, dans cette structuration du discours, l'interlocuteur est plongé rapidement dans le temps de l'énonciation.

3.4. L'utilisation fréquente du présent pour relater les faits passés – en ayant situé le cadre auparavant – peut être analysée en termes pragmatiques : poser le cadre de l'énonciation en premier permet de distinguer le temps de l'énonciation et le temps de l'événement. C'est pourquoi l'utilisation du présent n'est pas ambiguë (sauf expression incomplète ou volontairement ambiguë). De plus, la structuration de la langue des signes, posant sur une scène virtuelle, devant soi, les personnages dont il sera question, permet un jeu subtil entre le temps de l'événement et le temps du point de vue – ou plutôt des points de vue, le discours pouvant facilement refléter divers points de vue selon le personnage qui s'exprime.

3.5. Ce que C. Cuxac nomme les 'transferts personnels' peut être rapproché, en pragmatique, de la distinction entre point de vue direct (voix du narrateur) et point de vue indirect (voix d'un personnage). Cependant, en langue des signes, il n'est pas rare que le transfert personnel concerne non seulement un être humain, mais également un animal, voire un objet. En cela, l'expression en langue des signes peut se comparer à l'expression utilisée dans les bandes dessinées, où n'importe quelle entité peut être 'animée'. En français, comme dans beaucoup de langues vocales, il est plus exceptionnel de 'donner la parole' à un animal, à un objet, à un sentiment... La modalité visuelle autorise un champ bien plus vaste d'expressions que la modalité auditive.

3.6. La langue des signes permet tous types de modalités, que ce soient des modalités perceptuelles ou des modalités épistémiques. Là encore, les a priori négatifs sur la langue des signes, la limitant au strict domaine perceptuel ne sont que le reflet des limitations de ceux qui les profèrent. Il suffit de regarder des discours en langue des signes, comme ceux prononcés lors de l'émission hebdomadaire de la Cinquième : L'oeil et la main, pour le constater. Des analyses pragmatiques devraient être menées, à partir d'enregistrements vidéo de discours en langue des signes – mais cela dépasse le cadre de ces quelques réflexions.

4. Les noms propres

4.1. Bien sûr, les noms propres ont les mêmes caractéristiques fondamentales en langue des signes que dans toute langue. Le nom propre ne renvoie pas à une catégorie conceptuelle, mais est attribué ponctuellement à une personne, un animal, un lieu par un acte de baptême. D'ailleurs, cet acte de baptême, concernant les personnes, est souvent quelque peu ritualisé en langue des signes. La communauté sourde étant en nombre réduit, tout en ayant une forte socialisation, les sourds d'une même ville ou d'une même région se connaissent – de même que les personnes entendant fréquentant cette communauté. Ainsi, pour un entendant cherchant à participer à la vie de cette communauté, en apprenant par exemple la langue des signes, recevra un nom en langue des signes, attribué par les sourds de cette communauté – le plus souvent par le professeur de langue des signes ou par un des responsables associatifs.

4.2. Il est ainsi question de 'nom en langue des signes'. En effet, la langue des signes étant une langue gestuelle, elle n'est pas basée sur la phonétique et les alphabets des langues vocales. Ainsi, les noms signés consistent en un (ou plusieurs) gestes, attribués à une personne, un animal ou un lieu, geste basé le plus souvent sur un détail visuel caractéristique du porteur de ce nom³.

4.3. Une des questions se posant à propos des noms propres en langue des signes est celle de la rigidité référentielle. En effet, la plupart du temps, lorsqu'un nom est attribué à une personne, un animal ou un lieu, ce nom lui est attribué pour de nombreuses années, voire pour toujours (un certain nombre de noms signés, attribués

³ Voir Yves Delaporte, « Des noms silencieux », *L'homme, revue française d'anthropologie*, n° 146, 1998, p. 7-45 ; « Dire la parenté quand on est sourd et muet, Structure et évolution des appellations en langue des signes », *Ethnologie française*, n° 30-1, 2000.

au départ de manière motivée par rapport à une caractéristique du porteur de ce nom, perdent au fil du temps le motif d'attribution de ce signe, l'origine en est oubliée). Cependant, cette rigidité n'est pas aussi forte en langue des signes qu'en français – par exemple. Ainsi, il arrive qu'une personne change de nom en langue des signes, soit par exemple entre son enfance et sa vie adulte, ou bien entre deux périodes importantes de sa vie adulte. La plupart du temps, ce changement de nom vient de la volonté du porteur de ce nom souhaitant, pour diverses raisons, changer de désignation. A charge pour cette personne de prévenir toutes ses connaissances de ce changement de nom. Cette relative souplesse dans l'utilisation des noms en langue des signes dénote un rapport quelque peu différent au nom : le nom en langue des signes ne s'écrit pas – il consiste en un geste, il n'est donc pas l'objet d'un certain 'fétichisme' comme dans les langues écrites. Il est simplement un outil pour savoir de qui ou de quoi l'on parle. Il est d'ailleurs amusant de remarquer la réaction de professionnels entendants découvrant cette particularité : des psychologues se sont inquiétés des répercussions psychologiques que pourrait avoir pour un sourd un 'changement d'identité', projetant sur la 'culture' sourde la valeur qu'a le nom dans la culture occidentale entendante. Dans la communauté sourde, un tel changement n'est pas négatif ou signe de schizophrénie, mais reflet de la volonté d'une personne d'être perçue différemment, de part ses choix de vie, son évolution.

4.4. Une autre question concernant les noms propres en langue des signes concerne la motivation des signes. Nous avons vu que les noms en langue des signes, que ce soient les noms propres ou les noms communs, sont souvent construits à partir de synecdoques, de détails caractéristiques des entités désignées. Ainsi, des personnes sourdes portent en langue des signes un nom – un signe représentant qui une moustache pointue, qui des oreilles largement décollées, qui une balafre sur une partie du visage, un trait de caractère, un tic, etc. Le porteur de ce nom peut d'ailleurs garder son signe même s'il n'a plus de moustache ou si ses oreilles ont été chirurgicalement recollées. Cependant, ces procédés ont amené certains pourfendeurs des langues des signes à ne voir dans ces langues que des expressions gestuelles pauvres, collées, attachées au strict domaine physique ou matériel. C'est là méconnaître le fonctionnement pragmatique d'une langue. En ce qui concerne les noms propres, même si leur mode de production fait appel à des procédés comme la synecdoque, ils fonctionnent comme des noms propres, c'est-à-dire par attribution

conventionnelle renvoyant directement à l'entité en question. Ainsi, parmi toutes les particularités corporelles, psychologiques, comportementales d'un individu, on ne peut pas deviner a priori celle qui sera retenue pour le désigner. Par contre, dans une phrase signée, on reconnaît tout de suite qu'un signe correspond à un nom propre. Et à l'inverse, si l'on ne connaît pas une personne, apprendre son nom ne nous apprendra rien sur cette personne, si ce n'est qu'elle a, qu'elle a eu, ou que certains ont imaginé qu'elle a pu avoir telle caractéristique physique, psychologique ou comportementale – un petit 'dossier', savoir encyclopédique à propos de cette entité. Il pourrait être à ce sujet intéressant de comparer ce fonctionnement du nom avec celui des cultures indiennes d'Amérique, par exemple.

Ceci dit, il est vrai qu'une langue visuelle et gestuelle entretient un autre rapport au monde qu'une langue vocale. Et notamment l'iconicité y est bien plus prégnante. Ce qui mériterait de nombreuses études complémentaires⁴.

4.5. Comme dans les langues vocales, un certain nombre de noms propres en langue des signes peuvent être sujets (ou objets ?) de représentations dérivées. Ainsi, parmi les personnages célèbres de l'histoire des sourds, des noms comme ceux de l'abbé de l'Épée ou de Ferdinand Berthier peuvent se voir attribuer des représentations sémantiques, sociales (disons, communautaires) ou associatives. Certains noms peuvent également être l'objet de représentations 'gestémiques' – tel trait de configuration du signe pouvant évoquer telle représentation...

5. Pertinence

5.1. Les recherches pragmatiques actuelles peuvent présenter de nombreux thèmes intéressants pour l'étude de la langue des signes. Ainsi, la théorie de la pertinence, développée par Serber et Wilson⁵, peut concerner autant la langue des signes que les langues orales. D'ailleurs, certaines de leurs réflexions peuvent – sans que ces auteurs ne l'aient prévu spécialement – s'appliquer particulièrement à la langue des signes. Par exemple, nous avons noté la prédilection de la langue des signes pour les synecdoques. Cela pourrait paraître comme une limitation de cette langue, venant de

⁴ Voir Christian Cuxac, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris V, 1996 ; C. Dubuisson et M. Nadeau, *Etudes sur la langue des signes québécoise*, Presses de l'Université de Montréal, 1993 ; *Faits de langue*, n° 1, mars 1993, *Motivation et iconicité*, Paris, PUF (voir bibliographie plus complète à la fin de l'ouvrage de C. Cuxac, *La langue des signes française*, op. cit.).

⁵ Dan Sperber et Deirdre Wilson, *La Pertinence*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

son attachement au côté visuel – matériel, et donc renforcer les critiques prétendant une difficulté intrinsèque des langues des signes à accéder à l'abstraction. Au contraire, Sperber et Wilson notent que « la métaphore et divers tropes apparentés (dont l'hyperbole, la métonymie, la synecdoque) sont simplement des exploitations créatives d'une dimension toujours présente dans la communication verbale⁶. » Ainsi, cette prédilection, loin d'être une limitation, est un signe de créativité – exploité plus ou moins selon les langues.

5.2. D'ailleurs, ces auteurs remettent en cause les classifications habituelles des tropes : « Autrement dit, nous soutenons que ni la métaphore ni l'ironie de mettent en jeu un écart par rapport à une norme, ou la transgression d'une règle, d'une convention ou d'une maxime⁷. » Leur conception des tropes en particulier et de la communication en général permet d'élargir les critères définis jusqu'alors, prenant en compte non seulement l'aspect purement verbal du langage, mais également toutes les dimensions auxquelles le langage peut faire appel pour former une communication, ainsi que les formes de communication sans langage. La dimension ostensive-inférentielle sur laquelle ils mettent l'accent concerne bien sûr la langue des signes, comme toute langue. Mais cela mériterait des analyses plus approfondies.

5.3. D'autres outils que ces auteurs proposent pourraient être appliqués avec profit au fonctionnement de la langue des signes, comme les notions de focus, premier plan et arrière plan⁸. Ces analyses peuvent permettre de comprendre certains fonctionnements, certains types d'expression adaptés à une modalité visuo-gestuelle. Ainsi, Sperber et Wilson notent que « s'il est naturel que l'accent focal tombe à la fin de l'énoncé, et donc que l'arrière-plan soit récupéré avant le premier plan, c'est au sens où il est naturel de soulever une question avant d'y répondre ou de communiquer un ensemble complexe d'informations par étapes. » Les remarques notées plus haut, concernant le mode habituel des langues des signes définissant en premier le cadre temporel et spatial de l'énoncé, trouvent ainsi un cadre théorique.

5.4. De même, les réflexions de ces auteurs concernant les deux types de formes propositionnelles, description et interprétation⁹, peuvent servir de cadre aux recherches concernant la langue des signes : les 'transferts personnels' – selon

⁶ Sperber et Wilson, *op. cit.*, p. 355-356.

⁷ Sperber et Wilson, *op. cit.*, p. 364.

⁸ Sperber et Wilson, *op. cit.*, p. 313s.

⁹ Sperber et Wilson, *op. cit.*, p. 343s.

Christian Cuxac, ont ainsi des points communs avec les formes propositionnelles interprétatives de Serber et Wilson. Ce qui paraissait alors comme particulier aux langues des signes peut trouver des rapprochements avec le fonctionnement de toute langue – la langue des signes appuyant plus certains critères, mais dans le même cadre théorique.

Ces quelques réflexions, suivant la lecture d'une introduction à la pragmatique¹⁰, ne constituent pas une analyse suivie et approfondie des caractéristiques pragmatiques de la langue des signes. Il s'agit de notes cherchant les liens entre les questions que pose la langue des signes et les outils ou concepts que peut apporter la pragmatique. Or ces liens se révèlent nombreux.

Ce qui apparaît ainsi est que l'étude linguistique de la langue des signes – qui se développe dans plusieurs universités françaises (Paris, Rouen, Toulouse, Bordeaux...) a tout à gagner à ne pas se contenter des approches traditionnelles qui concernent essentiellement le lexique et la grammaire, mais à s'ouvrir aux autres domaines de la linguistique – et notamment la pragmatique.

La pragmatique ouvre d'ailleurs sur des dimensions plus larges, concernant le langage et la communication. Sperber et Wilson développent par exemple l'idée que « Communiquer consiste à élargir un environnement cognitif mutuel et non à reproduire des pensées¹¹ ». C'est ainsi une certaine sacralisation du langage qui est visée, langage censé refléter des représentations ou processus cognitifs qu'il ne fait, en réalité, qu'évoquer – le processus inférentiel étant essentiel pour que l'auditeur puisse accéder à l'environnement cognitif du locuteur – ou à l'environnement cognitif que le locuteur souhaite partager. Cette aura du langage, cette prédominance du code, cette obnubilation pour le verbal a d'ailleurs longtemps servi à dénigrer des formes de communication comme les langues des signes. Les études de linguistique – et notamment de pragmatique – peuvent réparer ces injustices...

¹⁰ Jean-Michel Gouvard, *La pragmatique, Outils pour l'analyse littéraire*, « Coursus, série Lettres », Paris, Armand Colin, 1998.

¹¹ Sperber et Wilson, *op. cit.*, p. 287.